

16 nov 2018 -18:03

Appartient à Conseil des ministres du 16 novembre 2018

Contingent de l'armée pour 2019

Sur proposition du ministre de la Défense Sander Loones, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui fixe le contingent de l'armée pour l'année 2019.

Le contingent de l'armée est limité à 27 881 militaires. Ce nombre exprime le nombre maximum de militaires qui peuvent être sous les armes un même jour de l'année 2019. Il se subdivise comme suit :

- 26 736 militaires du cadre actif et élèves, comptés dans l'enveloppe en personnel militaire
- 445 militaires du cadre actif comptés hors de l'enveloppe en personnel militaire, tels que les militaires affectés au Palais royal ou au Palais de la Nation
- 700 réservistes qui peuvent être rappelés sous les armes le jour où le contingent de l'armée atteint son niveau maximum

La Constitution prévoit que le contingent de l'armée doit être fixé chaque année.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sander Loones, ministre de la Défense,
chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://loones.belgium.be>